

Bienvenue à votre première année de participation au Régime des CAAT

Vous avez fait un premier pas important vers la sécurité de votre avenir. Dès aujourd'hui, vous vous constituez une base stable pour votre avenir grâce au Régime des CAAT.



Activez votre compte Ma Pension

Ma Pension est votre portail en ligne sécurisé pour la gestion de votre pension. Le portail vous donne accès à votre relevé annuel, vous permet d'actualiser vos données personnelles et de rester informé sur votre régime de retraite.

Veuillez noter que si votre employeur a rejoint le Régime des CAAT au moyen d'une fusion, il se peut que vous n'ayez pas accès à Ma Pension.

[Regardez cette courte vidéo pour entamer les marches à suivre](#)



Inscrivez-vous à une séance de formation pour les participants

Votre pension est l'un des plus précieux avantages dont vous disposez. Assurez-vous de comprendre son fonctionnement en visionnant un webinaire, conçu pour les nouveaux participants, en direct. Vous découvrirez les éléments de base de votre rente, ses caractéristiques uniques et sa contribution à votre sécurité financière à long terme. Profitez-en pour poser des questions à nos spécialistes en retraite et pour obtenir des réponses en temps réel.

[Réservez votre place dès aujourd'hui](#)



Déterminez votre admissibilité à un rachat

Vous êtes admissible à effectuer un rachat et augmenter votre rente du Régime si vous avez cotisé à un régime de retraite enregistré, ou si vous avez travaillé pour votre employeur actuel avant d'adhérer au Régime de retraite des CAAT.

[Renseignez-vous sur les rachats](#)



Faites fructifier votre épargne avec CROISSANCEplus

Vous avez la possibilité de transférer des fonds provenant d'un instrument d'épargne-retraite admissible vers le compte de placement CROISSANCEplus (CROISSANCEplus). CROISSANCEplus complète votre rente à prestations déterminées en proposant un moyen supplémentaire de faire fructifier votre épargne-retraite.

[Apprenez-en davantage sur CROISSANCEplus](#)